

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 35

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Membres absents: 2

M. Grégory BRUNET, Mme Marie BRUNET

Membres ne prenant pas part au vote : 3

Mme Valérie BOULARD, Mme Linda TABTE, M. Tarik EZ ZAJJARI

Délibération n°20231005DEL14

VIE ASSOCIATIVE

Centre Social et Culturel Gérard Philipe (CSCGP) - Approbation de l'avenant à la convention d'objectifs 2023 et attribution d'une subvention d'équipement

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement. Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Par délibération n° 20221214DEL35 du 14 décembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs 2023, entre la commune et l'Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe (CSCGP), pour le versement d'une subvention de fonctionnement de 275 700 €.

Cette convention a été signée, le 24 janvier 2023, pour une durée d'un an.

L'extension de l'Espace Jacques Duret, projet initié depuis 2017, permet la relocalisation du Secteur Jeunesse du centre social et d'une partie des activités du Centre Social et Culturel Gérard Philipe. Ces travaux réalisés par la Ville font l'objet de subventions en investissement de la CAF et de l'ANRU.

Considérant que dans le cadre de l'ouverture de ces nouveaux locaux du CSCGP un investissement est nécessaire pour le renouvellement d'équipements afin d'assurer le fonctionnement et le bon déroulement des activités, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire :

Subvention d'investissement	27 300 €
-----------------------------	----------

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention d'investissement 2023 à l'Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe, d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs annexé à la présente délibération, et d'autoriser son versement selon les critères spécifiques aux subventions d'investissement.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée en une seule fois après la réception des justificatifs des paiements effectués par l'association pour la réalisation de l'investissement prévu dans le dossier de demande de subvention déposé à la ville (factures acquittées).

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2023, d'une subvention d'investissement de 27 300 € à l'Association Centre Social et Culturel Gérard Philipe et les modalités de versement présentées,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD